

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la troisième (3<sup>e</sup>) assemblée ordinaire du conseil d'administration de la quarante-sixième (46<sup>e</sup>) année du Cégep de Saint-Jérôme, tenue le 30 novembre 2015, à 18 h 30, à la salle André-Surprenant (C-300-b).

- Présents : M<sup>me</sup> Caroline Chiasson  
M<sup>me</sup> Sophie Filiatrault  
M. Stéphane Gauthier  
M<sup>me</sup> Anne-Marie Girard  
M<sup>me</sup> Francine Paquette  
M<sup>me</sup> Carole Rivest Turgeon  
M. Pierre-Luc Tremblay  
M. Robert Drolet
- Excusés : M. Paul Calce  
M<sup>me</sup> Stéphanie Gareau  
M. Jacques Gariépy  
M<sup>me</sup> Josée Méryneau
- Absents : M. Marc-André Durand  
M. Nicolas Fournier
- Invités : M. François Adam  
M. Alain Aubuchon  
M<sup>me</sup> Diane Bournival  
M<sup>me</sup> Carole Bradley  
M<sup>me</sup> Chantal Henri  
M. Érik Laperle  
M<sup>me</sup> Monique Laprise  
M<sup>me</sup> Janic Lauzon  
M<sup>me</sup> Nadine Le Gal  
M. Stéphane Marcoux  
M<sup>me</sup> Catherine Millette et M. Patrice Forget, Amyot Gélinas

M. Pierre-Luc Tremblay souhaite la bienvenue à tous les membres et invités. Il constate le quorum et procède à l'ouverture de l'assemblée, à 18 h 37. M<sup>me</sup> Diane Bournival agit à titre de secrétaire d'assemblée.

M. Tremblay procède à la lecture de l'ordre du jour et demande aux membres s'ils ont des sujets à ajouter ou des modifications à proposer.

L'usage du masculin dans ce document a pour unique but d'alléger le texte.

### **03.03.01 Adoption de l'ordre du jour**

#### **Ordre du jour**

- 03.01.01 Adoption de l'ordre du jour
- 03.01.02 Adoption du procès-verbal de l'assemblée tenue le 28 octobre 2015
- 03.01.03 Suites au procès-verbal de l'assemblée tenue le 28 octobre 2015
- 03.01.04 Examen des procès-verbaux des réunions du comité exécutif tenues les 6 et 28 octobre 2015
- 03.01.05 Rapports du président, de la directrice générale et de la directrice des études
- 03.01.06 Rapport de la commission des études
- 03.01.07 Résolution – État des résultats des activités de financement et d'investissement au 30 juin 2015 du Centre de développement des composites du Québec
- 03.01.08 Résolution État des résultats des activités de financement et d'investissement au 31 mars 2015 de l'Institut du transport avancé du Québec (ITAQ) et rapport financier annuel au 30 juin 2015 de l'Institut du véhicule innovant (IVI)
- 03.01.09 Résolution Rapport financier annuel au 30 juin 2015
- 03.01.10 Résolution – Rapport annuel 2015
- 03.01.11 Résolution – Grille de cours et cahier programme – Techniques juridiques
- 03.01.12 Résolution – Grille de cours et cahier programme AEC en Technologie des véhicules électriques
- 03.01.13 Résolution – Nomination d'un quatrième membre au comité d'appel (Code de vie)
- 03.01.14 Résolution – Nomination de l'auditeur indépendant (vérificateur) pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2016
- 03.01.15 Divers (avis de motion pour la modification des règlements n<sup>os</sup> 3, 7, 8, 17 et 19)
- 03.01.16 Information : Fondation du CSTJ  
Prochaine séance – assemblée extraordinaire (sélection nouveau DG)
- 03.01.17 Levée de la séance.

M. Stéphane Gauthier, appuyé par M<sup>me</sup> Anne-Marie Girard, propose :

« d'adopter l'ordre du jour, tel qu'il a été présenté ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **03.03.02 Adoption du procès-verbal de l'assemblée tenue le 28 octobre 2015**

Comme les membres du conseil d'administration ont déjà reçu une copie de ce procès-verbal, le secrétaire est dispensé de la lecture de celui-ci.

M<sup>me</sup> Caroline Chiasson, appuyée par M<sup>me</sup> Anne-Marie Girard, propose :

« d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 28 octobre 2015, tel qu'il a été présenté ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **03.03.03 Suites au procès-verbal de l'assemblée tenue le 28 octobre 2015**

M<sup>me</sup> Francine Paquette mentionne que la rencontre prévue avec la Ville de Saint-Jérôme le 19 novembre (p. 7) n'a pas eu lieu, car la rencontre précédente avait permis de recevoir assez d'information et de suggestions sur lesquelles la Ville travaillera pour les prochains mois. En ce qui concerne la vente du Manoir de Belle-Rivière, une rencontre avec la Ville aura lieu prochainement (p. 9). En terminant, l'activité « dégustation d'huîtres » organisée par le Club Richelieu de Mont-Tremblant, tenue le 27 novembre dernier, a permis d'amasser la somme record de 30 000 \$.

### **03.03.04 Examen des procès-verbaux des réunions du comité exécutif tenues les 6 et 28 octobre 2015**

Le président demande si les membres ont des questions sur les sujets traités lors de ces réunions. Aucune question n'est posée.

### **03.03.05 Rapports du président, de la directrice générale et de la directrice des études**

#### **Président**

M. Pierre-Luc Tremblay informe l'assemblée qu'il se rendra à Québec pour le Forum des présidents de cégeps les 4 et 5 décembre prochains. Il parle ensuite du processus de sélection et de l'échéancier qui conduira au choix de la prochaine direction générale, lesquels sont rigoureusement respectés. Les entrevues de sélection ont eu lieu la semaine dernière et les candidats retenus étaient soumis aux tests psychométriques les 1<sup>er</sup> et 2 décembre. Sous réserve des résultats de ces derniers, le comité de sélection sera en mesure de livrer son rapport lors de la prochaine assemblée extraordinaire qui aura lieu le 16 décembre prochain.

## **Directrice générale**

Le ministre Blais recevra, en janvier prochain, les délégués du Collège afin de discuter du statut du Centre collégial de Mont-Tremblant (CCMT). M<sup>me</sup> Francine Paquette mentionne que le rapport actualisé sera prêt pour cette rencontre. Elle informe les membres de la dissolution de la Table interordres des Laurentides, qui devenait moins pertinente et nécessaire à la suite des changements survenus dans l'attribution des programmes depuis la diffusion du rapport Demers. Les membres entendent toutefois demeurer en contact et évaluer les possibilités de partager certains services.

Le Collège a reçu la visite de M<sup>me</sup> Denise Amyot, présidente du CIGan, organisme influent auprès des organismes subventionnaires fédéraux pour la recherche. La visite des principales installations du Collège et des CCTT était à l'agenda. L'équipe du Collège devant se rendre au Mali a annulé sa visite en raison des actes terroristes survenus dans ce pays. Le Collège recevra plutôt la délégation malienne ou tiendra la prochaine rencontre dans un pays limitrophe jugé plus sécuritaire. M<sup>me</sup> Paquette termine son rapport en mentionnant que des rumeurs de réinvestissement en éducation se font de plus en plus entendre, mais qu'aucune confirmation n'a été reçue.

## **Directrice des études**

M<sup>me</sup> Carole Rivest Turgeon souligne la participation remarquable aux portes ouvertes et l'excellente collaboration du personnel. Plus de 1 500 personnes se sont présentées à Saint-Jérôme. Une augmentation de l'affluence a également été remarquée aux centres collégiaux. La directrice des études a participé au colloque international portant sur l'adéquation formation emploi, qui sera le défi des années à venir. Il a été constaté que la formation en entreprise devra être transférable; en outre, des modèles adaptés aux besoins et à la réalité du Québec ont été présentés. Ce sujet suscite beaucoup d'intérêt et de débats.

M<sup>me</sup> Rivest Turgeon avise l'assemblée que les avis légaux de grève ont été reçus et que les activités du Collège devraient être suspendues le 9 décembre prochain. Elle termine son rapport en mentionnant que de belles nouvelles relatives aux activités des étudiants et aux projets réalisés sont publiées sur le portail du Collège et qu'il y a de quoi être fier des étudiants et des membres du personnel du Collège.

### **03.03.06      Rapport de la commission des études**

Les membres de la commission des études ont été convoqués à une séance ordinaire de la commission des études le 11 novembre 2015. Les enseignants étaient absents et le quorum n'a pas été obtenu. Les sujets suivants, traités aujourd'hui, étaient à l'ordre

du jour de cette séance : Programme Techniques juridiques et l'AEC en véhicules électriques.

**03.03.07      Résolution — État des résultats des activités de financement et d'investissement au 30 juin 2015 du Centre de développement des composites du Québec**

CONSIDÉRANT que l'état des activités de fonctionnement et d'investissement du Centre de développement des composites du Québec fait partie du rapport financier du Collège de Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT que le rapport de l'auditeur indépendant mentionne que cet état des résultats a été préparé conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public;

CONSIDÉRANT que cet état des résultats a été préparé pour permettre au Cégep de Saint-Jérôme de se conformer au point 10 de l'annexe S008 du Régime budgétaire et financier des cégeps et qu'il est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration du Collège et au ministère;

CONSIDÉRANT que cet état des résultats est présenté aux membres du conseil d'administration par la directrice du CDCQ.

M. Robert Drolet, appuyé par M. Stéphane Gauthier, propose :

« d'entériner l'état des résultats des activités de fonctionnement et d'investissement du Centre de développement des composites du Centre de développement des composites du Québec (CDCQ) au 30 juin 2015, tel qu'il a été présenté ».

**C.A. 12 (2015-2016)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**03.03.08      Résolution – État des résultats des activités de financement et d'investissement au 31 mars 2015 de l'Institut du transport avancé du Québec (ITAQ) et rapport financier annuel au 30 juin 2015 de l'Institut du véhicule innovant (IVI)**

CONSIDÉRANT que l'état des activités de fonctionnement et d'investissement de l'Institut du Transport avancé du Québec fait partie du rapport financier du Collège de Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT que le rapport de l'auditeur indépendant mentionne que cet état des résultats a été préparé conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public;

CONSIDÉRANT que cet état des résultats a été préparé pour permettre au Cégep de Saint-Jérôme de se conformer au point 10 de l'annexe S008 du Régime budgétaire et financier des cégeps et qu'il est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration du Collège et au ministère;

CONSIDÉRANT que cet état des résultats est présenté aux membres du conseil, pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 mars 2015, par le directeur de l'ITAQ;

CONSIDÉRANT qu'un rapport financier annuel pour la période d'activités allant du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2015 de l'Institut du véhicule innovant (IVI) a été établi par la firme Amyot Gélinas, CPA et que ce rapport financier annuel est présenté par le directeur de l'IVI.

M<sup>me</sup> Anne-Marie Girard, appuyée par M. Robert Drolet, propose :

« d'entériner l'état des résultats des activités de fonctionnement et d'investissement de l'Institut du Transport avancé du Québec (ITAQ) au 31 mars 2015, tel qu'il a été présenté, ainsi que le rapport financier annuel de l'Institut du véhicule innovant (IVI) pour la période d'activités terminée le 30 juin 2015 ».

#### **C.A. 13 (2015-2016)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **03.03.09      Résolution – Rapport financier annuel au 30 juin 2015**

CONSIDÉRANT les rapports de l'auditeur indépendant établis par la firme comptable Amyot Gélinas, CPA, dûment mandatée aux termes d'une résolution à cet égard adoptée par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le Cégep de Saint-Jérôme a adopté les normes comptables canadiennes pour le secteur public, soit celles édictées par le MÉESR dans le guide

d'application des principes comptables généralement reconnus (PCGR) destinés aux cégeps;

CONSIDÉRANT les observations notées à la suite de la vérification de la clientèle scolaire ainsi que sur les résultats de l'application de procédures d'audit spécifiées portant sur les données compilées au fichier 2014-2015 EnerCÉGEP pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2015;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'auditeur indépendant qui est d'avis que « le rapport financier annuel (RFA) donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Cégep de Saint-Jérôme au 30 juin 2015 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public »;

CONSIDÉRANT que le rapport financier annuel du Cégep de Saint-Jérôme pour l'année scolaire 2014-2015 a été présenté aux membres du comité exécutif par la directrice des finances et les représentants de l'auditeur indépendant et que les membres du comité exécutif recommandent, de façon unanime, d'entériner le rapport financier annuel et les documents s'y rapportant;

CONSIDÉRANT l'excédent des revenus sur les dépenses qui s'élève à 1 237 000 \$ et que ce montant soit affecté à la réfection et au réaménagement des espaces existants à la suite de l'agrandissement du Collège (construction du Bloc K).

Résolution 1 :

M. Stéphane Gauthier, appuyé par M<sup>me</sup> Caroline Chiasson, propose :

« d'entériner, pour l'exercice terminé le 30 juin 2015, les documents suivants :

- le rapport financier annuel de l'exercice financier 2014-2015 comprenant l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la situation financière et l'état des flux de trésorerie, ainsi que les notes complémentaires;
- les annexes (1 à 6) au rapport financier annuel;
- le rapport de l'auditeur indépendant;
- les résultats d'application de procédures d'audit spécifiées portant sur les données de l'effectif scolaire;
- les résultats de l'application de procédures d'audit spécifiées portant sur les données au fichier 2014-2015. EnerNERCÉGEP.

Tous ces documents, tels qu'ils ont été présentés par les représentants de l'auditeur indépendant ou, selon le cas, par la directrice des finances ».

#### **C.A. 14 (2015-2016)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution 2 :

M<sup>me</sup> Anne-Marie Girard, appuyée par M<sup>me</sup> Sophie Filiatrault, propose :

« d'affecter l'excédent des revenus sur les dépenses, soit la somme de 1 237 000 \$, tel qu'il appert de l'annexe 1, à la réfection et au réaménagement des espaces existants qui suivra l'agrandissement du Collège (construction du Bloc K) ».

#### **C.A. 15 (2015-2016)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **03.03.10 Résolution – Rapport annuel 2015**

Au cours des deux dernières années, le Collège avait augmenté la qualité du rapport annuel, mais cette année, avec les coupures récurrentes et le manque de ressources, la directrice générale mentionne que le rapport annuel comprend uniquement les éléments prescrits.

CONSIDÉRANT que, pour chacun des cégeps, la production d'un rapport annuel et son dépôt au ministre sont prescrits par la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., chapitre C-29).

CONSIDÉRANT que l'article 27.1 de cette loi précise qu'« un collège doit, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année, faire au ministre un rapport de ses activités pour son exercice financier précédent. Ce rapport doit faire état des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique ».

CONSIDÉRANT que le rapport annuel du Cégep de Saint-Jérôme au 30 juin 2015, lequel contient les éléments obligatoires et prescrits, est présenté aux membres du conseil d'administration par la directrice générale.



M. Robert Drolet, appuyé par M<sup>me</sup> Sophie Filiatrault, propose :

« d'entériner le rapport annuel d'activités du Cégep de Saint-Jérôme pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2015, tel qu'il a été présenté par la directrice générale, et de déposer ledit rapport au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MÉESR), dans le délai prescrit ».

### **C.A. 16 (2015-2016)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **03.03.11 Résolution Grille de cours et cahier programme – Techniques juridiques**

M<sup>me</sup> Monique Laprise, directrice adjointe aux études – développement des programmes, présente le cahier programme pour Techniques juridiques qui recevra sa première cohorte à l'automne 2016.

La directrice des études rappelle que l'occasion a été donnée à la commission des études d'être entendue, mais que le quorum n'a pu être atteint, car les enseignants sont majoritaires à cette instance. Toutefois, le processus a été respecté afin d'en arriver au dépôt de la grille de cours et du cahier programme.

Considérant que le Cégep de Saint-Jérôme a reçu l'autorisation permanente d'offrir le programme Techniques juridiques (310.C0) le 6 février 2015, en vue d'une implantation à la session d'automne 2016;

Considérant les délais prescrits liés aux différentes étapes associées à l'approbation de la grille par SOBEC et à l'admission des étudiants;

Considérant que dans l'objectif de donner une couleur locale du programme et de valider certaines informations, le Cégep de Saint-Jérôme a consulté ses partenaires du marché du travail ayant soutenu la préparation de la demande d'autorisation du programme, et qu'il a par la suite mis sur pied un comité d'élaboration du programme, dont les travaux ont débuté le 13 mai 2015;

Considérant que le programme a été élaboré à partir du cadre de référence du Cégep de Saint-Jérôme pour l'élaboration et l'actualisation locales des programmes, qui est

basé sur les principes suivants : pertinence, cohérence, polyvalence, applicabilité et réussite;

Considérant que le programme n'a pu être soumis à l'avis du comité de programme, du comité de la formation générale et de la commission des études en raison du contexte de négociation de la convention collective du personnel enseignant et des activités de boycottage qui en découlent;

Considérant que le programme respecte le souhait exprimé au fil des ans par le comité de la formation générale en ce qui concerne la place des cours de la formation générale dans la grille de cours;

M<sup>me</sup> Carole Rivest Turgeon, appuyée par M. Robert Drolet, propose :

« d'approuver le programme d'études (Grille de cours et cahier programme) menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) en Techniques juridiques, tel qu'il a été présenté par la représentante de la direction des études ».

#### **C.A. 17 (2015-2016)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **03.03.12 Résolution – Grille de cours et cahier programme – AEC en Technologie des véhicules électriques**

M<sup>me</sup> Nadine Le Gal présente M. Érik Laperle, conseiller pédagogique intervenant depuis le début dans l'élaboration de cette AEC, qui en fera la présentation.

Considérant que ce programme, élaboré initialement en 2003 par le Cégep de Saint-Jérôme selon le cadre de référence du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MÉESR), conduit à une attestation d'études collégiales (AEC) en Technologie des véhicules électriques (ELC.1A);

Considérant que cette AEC a été actualisée par le Cégep de Saint-Jérôme en partenariat avec l'Institut du véhicule innovant (IVI) et avec le Cégep de Rivière-du-Loup, faisant de ce programme une AEC réseau;

Considérant que la révision du programme a été effectuée avec le concours d'entreprises de la région (Nova bus, Autobus Lion, B3CG, PMG Technologies) afin de répondre aux nouvelles exigences de cette filière industrielle;

Considérant que le principe d'adéquation formation emploi est au fondement de ce programme et qu'Emploi-Québec Laurentides a acheté les places pour une première cohorte en raison de l'importance stratégique de cette AEC pour le positionnement de la région dans ce secteur en forte émergence;

Considérant que cette AEC ainsi que le Cégep de Saint-Jérôme font l'objet d'une mention dans le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 du gouvernement du Québec (p. 39 et 40);

Considérant que cette AEC, reposant sur une collaboration entre la Formation continue, Services aux entreprises et International, les enseignants (Génie mécanique) et l'IVI, s'inscrit en droite ligne avec le Plan stratégique 2014-2019 du Collège (Orientation 3, axe 3.2 : maillage entre enseignants et CCTT; orientation 4, axe 4.2 : développement de nos créneaux d'expertise et orientation 6, axe 6.2 : promotion de solutions de transport non polluantes);

Considérant que le cahier de programme pour cette AEC en Technologie des véhicules électriques a été déposé pour avis à la commission des études du 11 novembre 2015, mais que l'avis n'a pas été donné en raison de la non-présence des enseignants membres de la commission des études, qui ont toutefois tous reçu les documents relatifs à cette AEC.

M. Robert Drolet, appuyée par M. Stéphane Gauthier, propose :

« d'approuver le programme d'études révisé menant à une attestation d'études collégiales (AEC) en Technologie des véhicules électriques (ECL.1A), tel qu'il a été présenté par des membres du personnel de la Formation continue, Services aux entreprises et International (FCSEI) ».

#### **C.A. 18 (2015-2016)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Durée de la séance**

Le président mentionne que nous venons de dépasser, avec cette présentation enlevante, la durée de 3 h réglementaire de la séance, ce qui nécessite donc une résolution afin de la prolonger.

M. Robert Drolet, appuyé par M<sup>me</sup> Anne-Marie Girard, propose :

« de prolonger la durée de la séance afin de pouvoir statuer sur tous les sujets apparaissant à l'ordre du jour ».

### **C.A. 19 (2015-2016)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **03.03.13 Résolution – Nomination d'un quatrième membre au comité d'appel (Code de vie)**

Considérant que lors de la séance du conseil tenue le 28 octobre dernier, le règlement n° 14 Code de vie au Collège a été modifié et qu'une des modifications apportées touche la composition du comité d'appel;

Considérant que le comité d'appel sera dorénavant composé de quatre membres au lieu de trois;

Considérant que lors de la séance tenue le 29 septembre dernier, le conseil a procédé à la nomination de trois membres du comité d'appel, qui sont : M. Stéphane Gauthier et M<sup>mes</sup> Stéphanie Gareau et Anne-Marie Girard;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un quatrième membre. On demande aux membres externes présents et autres que ceux faisant partie du comité d'appel, si ce poste les intéresse. M<sup>me</sup> Sophie Filiatrault mentionne avoir un intérêt, à titre de parent, à siéger à ce comité.

M<sup>me</sup> Anne-Marie Girard, appuyée par M. Drolet, propose :

« en conformité avec le Code de vie au Collège, de procéder à la nomination d'un quatrième membre du comité d'appel, en la personne de M<sup>me</sup> Sophie Filiatrault ».

### **C.A. 20 (2015-2016)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**03.03.14 Résolution – Nomination de l'auditeur indépendant (vérificateur) pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2016**

Considérant que la direction des finances a procédé, l'an dernier, à un appel d'offres public basé sur les critères qualité prix pour les services d'une firme d'auditeurs indépendants afin de procéder à l'audit de son rapport financier annuel, et ce, pour une durée de cinq (5) ans;

Considérant que le contrat a été octroyé à la firme Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L.;

Considérant qu'il y a lieu de nommer l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2016;

Considérant que la direction des finances souhaite, lors de l'audit qui aura lieu pour l'exercice financier 2015-2016, qu'une rencontre préaudit ait lieu afin de clarifier les rôles et responsabilités des auditeurs qui procéderont à l'audit et de s'assurer que l'auditeur adopte une approche plus collaborative avec les employés de la direction des finances, à l'image des valeurs du Collège;

Considérant que la direction des finances recommande de nommer la firme Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L., à titre d'auditeur indépendant pour l'exercice se terminant le 30 juin 2016.

M. Stéphane Gauthier, appuyé par M<sup>me</sup> Caroline Chiasson, propose :

« de nommer, la firme AMYOT GÉLINAS S.E.N.C.R.L., à titre d'auditeur indépendant, afin qu'Amyot Gélinas procède à l'audit des livres et comptes du Collège et produise le rapport financier annuel, les rapports de l'auditeur indépendant et autres documents prescrits, et ce, pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2016, aux conditions mentionnées ci-dessus ».

**C.A. 21 (2015-2016)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**03.03.15 Divers (avis de motion pour la modification des règlements nos 3, 7, 8, 17 et 19)**

Le président mentionne que des modifications seront apportées prochainement aux règlements n<sup>os</sup> 3, 7, 8, 17 et 19.

### **03.03.16 Information : Fondation du CSTJ**

La directrice générale mentionne que la première rencontre des administrateurs de la Fondation du Centre collégial de Mont-Laurier a eu lieu. Quant à celle du Cégep de Saint-Jérôme, elle poursuit sa campagne majeure de financement. Le député de Saint-Jérôme, le maire de la Ville et des représentants du CISSS ont visité le centre de simulation et d'éventuelles rencontres avec d'autres partenaires seront confirmées prochainement. Il est question d'ériger un deuxième centre de simulation à l'intérieur du Bloc F et d'acquérir deux autres mannequins pour le Centre collégial de Mont-Laurier. Ces nouveaux simulateurs pourraient être utilisés dans le cadre de la formation des policiers et des ambulanciers, tout comme pour celle dispensée par les commissions scolaires.

### **03.03.17 Prochaine séance – assemblée extraordinaire (sélection nouveau DG)**

Une assemblée extraordinaire aura lieu le mercredi 16 décembre à 17 h 30.

### **03.03.18 Levée de la séance**

M. Stéphane Gauthier, appuyé par M. Robert Drolet, propose :

« la levée de la séance ».

La proposition est adoptée à l'unanimité et la séance est levée à 21 h 53.

Pierre-Luc Tremblay  
Président

Diane Bournival  
Coordonnatrice Service des affaires corporatives